

La veille sur les pouvoirs de police — cinq sources, 86 textes, et les cinq que j'ai manqués

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Périmètre de veille du poste, textes suivis sur 12 mois, rattrapage sur 24 mois · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Cette pièce publie un écart défavorable à l'agent : 5 textes manqués sur 86, et les cinq sont des délibérations du conseil municipal de la commune elle-même. Aucun modèle d'arrêté n'a été modifié : les modèles sont arrêtés par le chef de service et le directeur général des services.**

Les cinq sources déclarées

Source	Ce qu'elle apporte	Cadence de relevé	Branchée depuis
Légifrance — versions consolidées	CGCT, code de la sécurité intérieure, code de la route : versions datées d'article	Quotidienne	01/01/2026

Source	Ce qu'elle apporte	Cadence de relevé	Branchée depuis
Journal officiel	Lois et décrets publiés	Quotidienne	01/01/2026
Recueil des actes administratifs de la préfecture	Arrêtés préfectoraux touchant la commune	Quotidienne	01/01/2026
Jurisprudence administrative publiée sur les pouvoirs de police du maire	Décisions publiées, avec leur portée	Hebdomadaire	01/01/2026
Délibérations du conseil municipal de la commune	Règlements locaux : marché, domaine public, animaux, bruit	À chaque séance	02/05/2026 — source ajoutée après l'écart ci-dessous

L'écart publié : 5 textes manqués sur 86 — 5,8 %

Nature du texte manqué	Nombre	Cause	Ce qui a été touché
Délibérations modifiant le règlement du marché hebdomadaire	2	Source interne non interrogée — la veille regardait le droit national et pas la commune	3 modèles d'arrêté citent ce règlement
Délibérations sur l'occupation du domaine public	2	Même cause	1 modèle d'arrêté
Délibération sur la divagation des animaux	1	Même cause	1 réponse de référence
Total	5 sur 86 — 5,8 %	—	—

Pourquoi cet écart est publié plutôt que corrigé en silence : une veille qui regarde loin et pas près donne exactement l'impression inverse de ce qu'elle vaut. La liste des cinq sources est le périmètre de ce que je vois ; tout ce qui n'y figure pas, je ne le vois pas, et vous devez pouvoir le lire ici plutôt que le découvrir sur un arrêté contesté.

Le rattrapage sur 24 mois

Résultat du rattrapage	Nombre	Effet sur les modèles
Délibérations retrouvées sur 24 mois	34	—
Dont touchant un modèle d'arrêté ou une réponse en service	6	Modèles marqués « à revoir » au parapheur
Modèles modifiés par l'agent	0	Le chef de service et le directeur général des services arrêtent les modèles

Le délai de remontée, avant et après

Étape	Avant	Après
Publication d'un texte ou d'une délibération → repérage	21 jours en moyenne	Moins de 24 heures
Repérage → identification des modèles touchés	Non fait de façon systématique	Automatique, par citation d'article ou de règlement
Veille en fonctionnement	Interrompue faute de temps	Continue, note hebdomadaire de deux pages

Note de veille hebdomadaire — avec revue de jurisprudence administrative : oui / non — arrêtée par le chef de service, le : _____

annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.